



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Conférence des Parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport

5CP

Cinquième session
Paris, Siège de l'UNESCO, salle IV
29-30 octobre 2015

ICDS/5CP/Doc.8
4 février 2015
Original français

Distribution limitée

Point 7.4 de l'ordre du jour provisoire

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'APPROBATION DU FONDS POUR L'ÉLIMINATION DU DOPAGE DANS LE SPORT

Décision requise : Paragraphe 3.

1. Le Comité d'approbation du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport (ci-après dénommé « le Comité d'approbation ») a été officiellement créé par la Conférence des Parties à sa deuxième session en octobre 2009. Les résolutions 2CP/4.3 et 3CP/6.3 définissent le mandat du Comité d'approbation ; cet organe est chargé de l'affectation des ressources du Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport en conformité avec les résolutions de la Conférence des Parties.

2. Conformément à la résolution 2CP/4.3, le Comité d'approbation sera composé de six représentants des États parties élus par la Conférence des Parties sur la base d'une représentation géographique équitable (à savoir un par groupe électoral établi par la Conférence générale de l'UNESCO ; voir annexe ci-jointe) et dont le mandat courra jusqu'à la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties. En outre, les États parties sont encouragés à désigner des représentants ayant une expérience et des connaissances reconnues dans le domaine de l'antidopage.

PROJET DE RÉSOLUTION 5CP/6.4

3. La Conférence des Parties souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

La Conférence des Parties,

1. *Élit* [État partie], [État partie], [État partie], [État partie], [État partie] et [État partie] au Comité d'approbation.

ANNEXE

Groupement des États membres pour les élections au Conseil exécutif

Groupe I

Allemagne	France	Pays-Bas
Andorre	Grèce	Portugal
Autriche	Islande	Royaume-Uni de Grande-
Belgique	Irlande	Bretagne et d'Irlande du Nord
Canada	Israël	Saint-Marin
Chypre	Italie	Suède
Danemark	Luxembourg	Suisse
Espagne	Malte	Turquie
États-Unis d'Amérique	Monaco	
Finlande	Norvège	

Groupe II

Albanie	Fédération de Russie	Roumanie
Arménie	Géorgie	Serbie
Azerbaïdjan	Hongrie	Slovaquie
Bélarus	Lettonie	Slovénie
Bosnie-Herzégovine	Lituanie	Tadjikistan
Bulgarie	Monténégro	Ukraine
Croatie	Ouzbékistan	
Estonie	Pologne	
ex-République yougoslave de Macédoine	République de Moldova	
	République tchèque	

Groupe III

Antigua-et-Barbuda	Équateur	Paraguay
Argentine	El Salvador	Pérou
Bahamas	Grenade	République dominicaine
Barbade	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Belize	Guyana	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Honduras	Suriname
Chili	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Colombie	Mexique	Uruguay
Costa Rica	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Panama	
Dominique		

Groupe IV

Afghanistan	Kiribati	République démocratique populaire lao
Australie	Kirghizistan	République populaire démocratique de Corée
Bangladesh	Malaisie	Samoa
Bhoutan	Maldives	Singapour
Brunéi Darussalam	Micronésie (États fédérés de)	Sri Lanka
Cambodge	Mongolie	Thaïlande
Chine	Myanmar	Timor-Leste
Fidji	Nauru	Tonga
Îles Cook	Népal	Turkménistan
Îles Marshall	Nouvelle-Zélande	Tuvalu
Îles Salomon	Nioué	Vanuatu
Inde	Pakistan	Viet Nam
Indonésie	Palaos	
Iran (République islamique d')	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Japon	Philippines	
Kazakhstan	République de Corée	

Groupe V

(a)

Afrique du Sud	Ghana	République-Unie de Tanzanie
Angola	Guinée	République centrafricaine
Bénin	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo
Botswana	Guinée équatoriale	Rwanda
Burkina Faso	Kenya	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cameroun	Libéria	Seychelles
Cap-Vert	Madagascar	Sierra Leone
Comores	Malawi	Somalie
Congo	Mali	Soudan du sud
Côte d'Ivoire	Maurice	Swaziland
Djibouti	Mozambique	Tchad
Érythrée	Namibie	Togo
Éthiopie	Niger	Zambie
Gabon	Nigéria	Zimbabwe
Gambie	Ouganda	

(b)

Algérie	Jordanie	Oman
Arabie saoudite	Koweït	Palestine
Bahreïn	Liban	Qatar
Égypte	Libye	République arabe syrienne
Émirats Arabes Unis	Mauritanie	Soudan
Iraq	Maroc	Tunisie
		Yémen